

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Mercredi 7 octobre 2015 - Extrait du Compte rendu n° 2

...

M. Pierre-Alain Muet. La France a cette particularité d'avoir deux impôts sur le revenu : l'impôt sur le revenu proprement dit, dont les recettes représentent 3,5 % du PIB, et la CSG, dont les recettes atteignent presque 5 % du PIB. En additionnant ces deux impôts, on obtient un total de 8,3 % du PIB, ce qui est proche des taux pratiqués dans les autres pays : 10 % aux États-Unis, 9 % en Allemagne, 9 %, entre 8,5 % et 9 % au Royaume-Uni. Arrêtons donc d'accréditer cette fiction que la moitié des Français ne paieraient pas l'impôt sur le revenu, alors que la moitié des plus modestes de nos concitoyens paient un impôt sur le revenu qui commence à 8 % en taux moyen, c'est-à-dire un taux bien supérieur à ce qui existe dans tous les autres pays.

Dans la réflexion que la gauche mène pour réunifier ces deux impôts, nous ne devons pas oublier qu'en 1959 Antoine Pinay a réunifié l'impôt progressif et les impôts dits cédulaires, ce qui nous a valu de ne plus avoir, jusqu'à la création de la CSG, qu'un seul impôt sur le revenu.

Quoi qu'il en soit, si l'idée d'un impôt citoyen est sympathique, elle ne doit pas nous faire perdre de vue que l'impôt sur le revenu qui produit le plus de recettes, c'est la CSG.

M. le président Gilles Carrez. Si vous vous livrez à des comparaisons internationales, notamment avec l'Allemagne, il convient d'intégrer dans vos calculs la part des cotisations salariales destinées à financer l'assurance maladie.

M. Pierre-Alain Muet. Certes, mais au Danemark ce sont la TVA et l'impôt sur le revenu qui financent toutes les prestations sociales. Dès lors qu'il s'agit de financer des prestations universelles, comparables à n'importe quelle dépense publique, il faut qu'elles soient financées par l'impôt – c'est d'ailleurs ce qui a conduit à la création de la CSG.